

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour, à savoir : **Service Enfance Jeunesse** : organisation de l'accueil pour l'été 2020 suite aux préconisations liées au Covid-19 et modifications des règlements intérieurs du SEJ qui en découlent. Ce point sera le n°14 avant les informations et questions diverses.

✓ **Après en avoir délibéré,**
les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.

1) APPROBATION DES COMPTES RENDUS DES 9 MARS ET 25 MAI 2020

Pas d'observations sur ces deux comptes rendus.

✓ **Les membres du Conseil Municipal**
approuvent à l'unanimité ces comptes rendus.

2) DELEGATIONS D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Madame le Maire rappelle que l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, donne au Conseil Municipal la possibilité de déléguer au Maire certaines des attributions de cette assemblée.

Afin de faciliter le bon fonctionnement de l'administration locale, Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de statuer sur les délégations suivantes :

1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales.

2° De fixer, dans la limite de 150 €, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées.

3° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, **qui n'entraîne pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 15 %** lorsque les crédits sont inscrits au budget.

4° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.

5° De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.

6° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.

7° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.

8° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €.

9° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts.

10° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme.

11° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article [L. 211-2](#) ou au premier alinéa de l'article [L. 213-3](#) de ce même code dans la limite de 5 000 €.

12° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas suivants :

- ▶ En première instance,
- ▶ En appel et au besoin en cassation,
- ▶ En demande ou en défense,
- ▶ En procédure d'urgence devant le Tribunal Administratif,
- ▶ Devant les juridictions administratives ou judiciaires, répressives ou non répressives, devant le Tribunal des conflits,
- ▶ Pour se porter partie civile au nom de la commune.

13° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 5 000 € par accident.

14° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

15° De demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions.

16° De procéder, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux.

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal l'autorisation de donner en suppléance, la délégation à Monsieur Denis LESIEUR, 1^{er} adjoint.

✓ **Après en avoir délibéré,**
les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.
(Monsieur LESIEUR ne prend pas part au vote, soit 18 voix pour)

Monsieur RONCE demande si, dans le cadre des pouvoirs de police du Maire, il est envisagé de prendre des dispositions en cas de bruits de voisinage, brûlage, stationnement abusif...

Madame le Maire, bien consciente de certaines difficultés, répond qu'il existe des moyens de faire cesser ces incivilités et que ces moyens seront employés (dans la limite de ce que prévoit la loi) pour aider les personnes victimes de ces comportements inciviques récurrents.

3) DELEGATION DE SIGNATURE DES BAUX AU MAIRE

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de lui accorder la délégation de signature pour les baux à venir, ainsi que les documents y afférents pour la durée de son mandat.

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal l'autorisation de donner en suppléance, la délégation à Monsieur Denis LESIEUR, 1^{er} adjoint.

✓ **Après en avoir délibéré,**
les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.
(Monsieur LESIEUR ne prend pas part au vote, soit 18 voix pour)

4) DELEGATIONS DE FONCTIONS DU MAIRE AUX ADJOINTS

Madame le Maire propose au Conseil Municipal que :

- M. Denis LESIEUR,
- Mme Chantal HUET,
- M. Claude RAPICAULT,
- Mme Marinette DUVOUX
- M. Xavier LEBRASSEUR

remplissent les fonctions d'Officiers de l'Etat Civil, pour délivrer tous certificats et signer toutes pièces, tous actes administratifs ou notariés.

De donner une délégation particulière aux adjoints suivants :

- **M. Denis LESIEUR** : *Vie scolaire, Service Enfance Jeunesse et communication.*
- **Mme Chantal HUET** : *Finances, animation et associations.*
- **M. Claude RAPICAULT** : *Bâtiments communaux et suivi de l'équipe technique.*
- **Mme Marinette DUVOUX** : *Voirie, assainissement, environnement et action sociale.*
- **M. Xavier LEBRASSEUR** : *Urbanisme et entreprises.*

En cas d'empêchement du Maire, les délégations comprennent aussi la délégation de signature de tous les courriers émanant des services municipaux, tous actes et pièces administratifs, relatifs à leur domaine de délégation.

✓ **Après en avoir délibéré,**
les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.

5) INDEMNITE DE FONCTIONS AUX ELUS

Ces indemnités de fonctions des élus sont fixées par le Code Général des Collectivités Territoriales. Elles sont calculées sur la base de plusieurs éléments, dont la strate démographique dans laquelle s'inscrit la commune, le statut juridique de la collectivité (commune, EPCI...). Il correspond à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire.

L'indemnité du Maire est fixée automatiquement à l'indice 51,6 % de l'indice terminal (Brut : 2 006,93 € soit 1 589,49 € net) à compter du 26 mai 2020.

L'indemnité des Adjointes est fixée automatiquement à l'indice 19,8 % de l'indice terminal (Brut : 770,10 € soit 666,14 € net) à compter du 26 mai 2020.

✓ **Après en avoir délibéré,
les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.**

Madame le Maire précise que le montant de ces indemnités a augmenté de 20 % par rapport au dernier mandat depuis la loi de Proximité et engagement. Ces fonctions d'élus demandent beaucoup d'investissement en journée, comme en soirée et parfois même les week-ends.

6) DELEGATIONS DE SIGNATURE AUX SECRETAIRES

Madame le Maire propose, sous sa surveillance et sa responsabilité, de donner délégation de signature à Mesdames Fanny DUCHET, Sandrine LOQUET et Séverine BERTRAND pour exercer les fonctions d'Etat-Civil pour la transcription et les mentions en marge de tous actes ou jugements sur les registres de l'Etat-Civil.

✓ **Après en avoir délibéré,
les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.**

7) COMMISSIONS ET COMITES CONSULTATIFS : Constitution et désignation des délégués

Madame le Maire précise que ces comités consultatifs sont composés d'élus et d'habitants qui s'inscrivent pour réfléchir ensemble sur des projets. Certaines commissions seront évoquées lors d'un prochain Conseil Municipal. Le nombre de réunions dépend de la mise en place des projets et des demandes des participants.

■ COMMISSION DES FINANCES

Tout le Conseil Municipal est concerné. Cette commission se réunit avant le vote du budget pour en discuter. Le budget traduit les orientations de la commune. Cette commission se déroule sous la présidence du Maire.

■ COMITE CONSULTATIF ACTION SOCIALE

Le comité consultatif Action sociale sera présidé par Marinette DUVOUX. Cette commission s'occupe notamment des colis de Noël, des projets à caractère social comme « mieux vivre ensemble », de la visite des seniors, etc.

➔ Mmes Marie-Claude DESCHAMPS, Simone GAVEAU, Chantal HUET, Patricia JUIGNET, Corinne SAINT-OUEN, Annie ROUL et Martine VINCENT souhaitent intégrer ce comité.

■ COMITE CONSULTATIF ANIMATION ET COMMUNICATION

Denis LESIEUR présente la partie communication. Cette commission s'occupera notamment du site internet (évolution, graphisme). Il est envisagé de faire appel à un stagiaire en la matière.

Chantal HUET présente la partie animation. L'animation est très réduite cette année, compte tenu du Covid-19, la fête au village est annulée. Le marché de Noël est maintenu. D'autres animations pourront être mises en place suivant les idées des membres de la commission.

➔ Mmes Marie-Claude DESCHAMPS, Simone GAVEAU, Céline VILLAC et MM. Gilles GIAMPORONE, Laurent GUILLOT, souhaitent intégrer ce comité.

■ COMITE CONSULTAIF BATIMENTS COMMUNAUX

Le comité consultatif Bâtiments communaux sera présidé par Claude RAPICAULT. Ce comité pourra être consulté sur les grands projets de bâtiments communaux.

→ Mmes Marinette DUVOUX, Chantal HUET, Annie ROUL et MM. Franck BESNARD, Gilles GIAMPORONE, Laurent GUILLOT, Claude JAVARY, Xavier LEBRASSEUR, Charles RONCE souhaitent intégrer ce comité.

■ COMITE CONSULTATIF VIE SCOLAIRE- SERVICE ENFANCE JEUNESSE

Ce comité consultatif sera présidé par Denis LESIEUR. Il sera un point de rencontre entre les parents (que ce soit les parents d'élèves ou d'enfants fréquentant le Service Enfance Jeunesse) et les membres du comité pour écouter leurs demandes, leurs critiques positives ou négatives. Il y a au moins une réunion par an.

→ Mmes Simone GAVEAU, Chantal HUET, Patricia JUIGNET, Corinne SAINT-OUEN, Céline VILLAC souhaitent intégrer ce comité.

■ COMITE CONSULTATIF VOIRIE – SECURITE ROUTIERE – ASSAINISSEMENT – ENVIRONNEMENT

Ce comité consultatif sera présidé par Marinette DUVOUX. Il donnera son avis sur l'amélioration ou l'entretien de la voirie, notamment.

→ Mmes Chantal HUET, Patricia JUIGNET, Céline VILLAC et MM. Franck BESNARD, Laurent GUILLOT, Charles RONCE, Claude JAVARY, Xavier LEBRASSEUR, Denis LESIEUR, Claude RAPICAULT souhaitent intégrer ce comité.

Xavier LEBRASSEUR précise qu'il n'y aura pas de **Comité sur l'Urbanisme** car le PLUi est en cours. De plus, il est difficile de demander à un particulier d'être objectif s'il a des intérêts sur telle ou telle parcelle. Monsieur LEBRASSEUR est toutefois disponible pour toute question liée à l'urbanisme.

■ COMITE CONSULTATIF ASSOCIATIONS

Le comité consultatif Association sera présidé par Chantal HUET.

Il est prévu de faire une réunion une fois par an.

→ Mmes Simone GAVEAU, Corinne SAINT-OUEN et MM. Jean-Louis LEBERT, Gilles GIAMPORONE, Laurent GUILLOT souhaitent intégrer ce comité.

Madame le Maire rappelle que toutes les initiatives sont les bienvenues pour la création d'autres comités.

8) DESIGNATION DES DELEGUES DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS

■ COS : Comité des Œuvres Sociales

Le COS est un organisme départemental qui s'apparente à un comité d'entreprise pour le personnel communal. L'adhésion n'est pas obligatoire mais la commune y adhère.

Il faut désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants (2 élus et 2 agents) pour représenter la commune.

Titulaires : Fanny DUCHET (secrétaire générale) et Chantal HUET (adjointe au Maire)

Suppléants : Nicolas SAUX (agent technique polyvalent) et Patricia JUIGNET (conseillère municipale)

■ CNAS : Comité National d'Action Sociale

L'adhésion au CNAS est obligatoire. C'est un organisme national qui propose au personnel de la Fonction Publique Territoriale de bénéficier de prestations sociales telles que des aides, prêts sociaux, chèques vacances...

Il faut désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants (2 élus et 2 agents) pour représenter la commune.

Titulaires : Fanny DUCHET (secrétaire générale) et Chantal HUET (adjoint au Maire)

Suppléants : Nicolas SAUX (agent technique polyvalent) et Patricia JUIGNET (conseillère municipale)

Pour information, les délégués du COS et du CNAS doivent être les mêmes personnes.

■ S.I.D.E.L.C. : (Syndicat Intercommunal de Distribution d'Electricité du Loir-et-Cher)

Le SIDELC est l'autorité organisatrice des services publics de l'électricité en Loir-et-Cher. Il est administré par un Comité syndical composé de 58 délégués issus des 283 Conseils Municipaux du Loir-et-Cher.

Il faut désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la commune.

Titulaire : Claude RAPICAULT

Suppléant : Marinette DUVOUX

■ CORRESPONDANT DEFENSE

Le correspondant défense est l'interlocuteur privilégié des autorités militaires et des particuliers. Il faut désigner un Correspondant Défense pour représenter la commune.

Titulaire : Denis LESIEUR

■ SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE VIDEO PROTECTION

La commune a adhéré à ce syndicat en juin 2018. Celui-ci a pour objet la création et la gestion des dispositifs techniques de renvoi d'images des centres de supervision ou de visionnage communaux des communes membres. Ces images vont vers le groupement de gendarmerie.

Il faut désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants pour représenter la commune.

Titulaires : Christèle DESSITE et Claude RAPICAULT

Suppléants : Chantal HUET et Jean-Louis LEBERT

✓ **Après en avoir délibéré,
les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité
sur toutes ces désignations.**

9) INFORMATIONS SUR LES DECISIONS

N°	Date	Objet	Entreprise retenue	Montant HT
03	13/03/2020	Aménagement paysager du columbarium.	PANNEQUIN PAYSAGE 4 Moulin de Sudon 41330 SAINT-BOHAIRE	16 611,00 €
04	13/03/2020	Bord de Cisse. Travaux de pompage de la boue et arrachage des nénuphars.	AquaNetPlus 15 Quartier de Bois Vert 79300 SAINT SAUVEUR GIVRE EN MAI	5 040,80 €
05	16/03/2020	Panneaux Bibliothèque. Signalétique et horaires.	PANDARINE 33c Allées des Pins 41000 BLOIS	279,00 €
06	16/03/2020	Autolaveuse. Remplacement batterie, flexible aspiration, kit embouchure.	NILFISK Advance 26 avenue de la Baltique CS 10246 91978 COURTABOEUF	463,59 €
07	16/03/2020	Entretien cimetière. Desherbage manuel (3 interventions) Taille de haie de thuyas (1 intervention).	ESAT des Courtis 8 rue Nicéphore Niépce 41100 VENDOME	1 531,08 €
08	16/03/2020	Bord de Cisse. Travaux de débroussaillage de la zone humide.	Sarl Environnement 41 6-12 rue de l'Aiguillon 41000 BLOIS	500,00 €
09	16/03/2020	Achat perforateur burineur.	PROLIAN – MARTIN HEULIN ZI des Rougemonts 25 rue Jules Berthonneau 41000 ST-SULPICE-DE-P.	570,42 €

10	16/03/2020	Achat 12 stands pliants	PLISSON ZI Tavers – BP 135 45190 BEAUGENCY TAVERS	10 435,20 €
11	16/03/2020	Défibrillateur. Achat batterie	DAE - Défibrillateur 235 rue Isaac Newton Technoparc Epsilon 1 83700 SAINT-RAPHAEL	349,00 €
12	16/03/2020	Ecole Maternelle. Achat 3 draisienne 3/6 ans et 3 vélos Kimouv 3/6 ans.	MANUTAN COLLECTIVITES 143 Bd Ampère CS 90000 Chauray 79074 NIORT CEDEX 9	752,00 €
13	16/03/2020	Achat plants divers pour plantations des jardinières et suspensions.	LYCEE – CFA HORTICOLE DE BLOIS 5 et 7, rue des Grands Champs CS 2908 41029 BLOIS cedex	1 690,45 €
14	16/03/2020	Remplacement extincteurs.	ABC Protection Incendie ZA Les Portes de Chambord Impasse de Buray 41500 MER	573,46 €
15	16/03/2020	Signalisation horizontale. Création 2 passages piétons + 35 ml de bande résine thermo blanche.	ESVIA ZI Saint Malo 17 allée Rolland Pilain 37320 ESVRES SUR INDRE	1 214,82 €
16	16/03/2020	VMC Mairie. Remplacement de 2 filtres.	CHAM 13 rue des Arches 41000 BLOIS	643,66 €
17	16/03/2020	Achat de lames amovibles directionnelles.	SES 7 rue Frédéric Chopin 37310 CHAMBOURG s/ INDRE	139,50 €
18	23/03/2020	Programme de voirie 2020.	BARBOSA 4 Rue de la Forêt 41370 SAINT-LEONARD-EN-BEAUCE	9 294,00 €
19	8/04/2020	Logement rue de la Mairie. Volet roulant de porte.	AS2G 9 rue des Maltières 41120 CHAILLES	622,16 €
20	10/04/2020	Logement rue du Haut Bourg. Remplacement chaudière.	ACS MOUSSI 15 rue du Haut Bourg 41000 SAINT-SULPICE-DE-P	1 930,51 €
21	23/04/2020	Aménagement paysager du columbarium - Travaux complémentaires (mise en place de bâche tissée, fourniture et pose de bordurettes, fourniture de paillettes d'ardoises).	PANNEQUIN PAYSAGE 4 Moulin de Sudon 41330 SAINT-BOHAIRE	3 103,50 €
22	24/04/2020	Fourniture, installation et mise en œuvre d'un système de vidéo-protection.	SRTC 24 rue Bernard Palissy 45800 SAINT-JEAN-DE-BRAYE	39 525,21 €
23	14/05/2020	Concession dans le cimetière communal n°298. Case de columbarium n°1		925,00 €
24	28/05/2020	Concession dans le cimetière communal n°299.		220,00 €

Monsieur JAVARY s'étonne de l'**achat de batterie** pour le défibrillateur en point 11. Pour lui, ce défibrillateur est branché sur l'électricité. Peut-être s'agit-il de la batterie qui prendrait le relais en cas de coupure de courant ? Il faut se renseigner.

Monsieur GIAMPORTONE demande si un point sera fait sur **la vidéo-protection**. Monsieur JAVARY précise que 11 caméras seront installées aux entrées du village (route d'Herbault coté Blois et Saint-Lubin – route de Villiersfins – route de Fossé), à la salle polyvalente, au pôle santé et à la mairie. Ces caméras vont filmer les plaques d'immatriculation des véhicules. Seule Madame le Maire pourra visionner ces images qui seront transférées à la Gendarmerie via le Syndicat Intercommunal de Vidéo-Protection.

Monsieur LEBERT signale qu'une caméra à l'entrée de la forêt permettrait de surveiller le trafic qui s'y fait. Monsieur JAVARY répond que s'il y a un poteau électrique, il peut être envisagé d'en mettre une. L'installation de ces caméras sera l'occasion d'installer internet dans le gymnase.

10) INFORMATION SUR LES DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner)

N°	Date	N° de parcelle	Adresse
05	17/03/2020	AE 38	6 impasse de la Saulaie

Il a été décidé de ne pas exercer de droit de préemption sur cette parcelle.

11) AFFAIRES FINANCIERES

a) Remboursement des frais engagés par des bénévoles pour la fabrication de masques.

Madame le Maire rappelle que nos autorités avaient promis des masques pour toute la population au 11 mai mais aucun n'a été reçu. La Mairie a donc demandé à des bénévoles d'en fabriquer. Une dizaine de personnes a répondu à cet appel. Une couturière professionnelle en a également confectionné 300.

Une première distribution d'environ 400 masques a été faite aux seniors de 70 ans et plus et aux personnes porteuses de pathologie(s) ou de handicap(s), avant le déconfinement. Ensuite, au fur et à mesure de leur fabrication, des masques ont été distribués aux personnes de 69 à 58 ans.

Depuis nous avons reçu 500 masques du Conseil Départemental venus du Pakistan et 100 confectionnés par les couturières bénévoles du département. La commune en a également acheté par l'intermédiaire de l'Association des Maires. Ils ont été distribués cette semaine en mairie aux personnes qui se sont déplacées.

Des bénévoles ont dû avancer l'achat d'élastiques et ont demandé le remboursement pour une partie des achats qu'elles ont fait.

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur le remboursement de ces frais :

- Marjorie GIAMPORTONE : 58,90 €
- Chantal HUET : 179,97 €

✓ **Après en avoir délibéré,**

les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.

(Monsieur GIAMPORTONE et Madame HUET ne prennent pas part au vote, soit 17 voix pour)

b) Décision Modificative SIDELC

Il y a 3 tranches d'enfouissement de réseaux rues du Haut Bourg, de la Mairie et de Frileuse.

	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3
Electricité <u>en HT</u>	23 264,16 €	6 909,00 €	9 240,00 €
Téléphone <u>en TTC</u>	42 349,50 €	26 712,00 €	17 514,00 €
TOTAL	65 613,66 €	33 621,00 €	26 754,00 €
Eclairage public <u>en TTC</u>	34 789,55 €	27 257,58 €	17 388,00 €

Certaines factures ont été payées sans distinction, sur le même compte. Or, il faut distinguer l'électricité et le téléphone de l'éclairage public, et les imputer sur des comptes différents. Il faut donc procéder à une régularisation comptable.

La Décision Modificative permettra de régulariser la situation afin de réémettre les mandats sur la bonne imputation, à savoir :

20415 12	Groupements de collectivités – Bâtiments et Installations	+ 125 990,00 €
2315-19220	Enfouissement des réseaux	- 93 162,00 €
2315-94082	Réfection de voirie	- 32 828,00 €

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal l'autorisation de modifier ces lignes budgétaires.

✓ **Après en avoir délibéré,
les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.**

12) T.L.P.E (Taxe Locale sur les Publicité Extérieure)

a) TLPE applicable en 2020

Madame HUET présente la TLPE comme une taxe qui s'applique aux entreprises sur les enseignes publicitaires. Plus le panneau est important et plus la taxe est élevée. Cette taxe est soumise au vote du Conseil Municipal, chaque année. En 2019, la commune a perçu la somme de 12 880 €. La somme de 13 082,88 € a été portée sur le budget de 2020. Ces sommes servent à financer la signalétique de la commune (panneaux...).

Madame le Maire rappelle que depuis la pandémie de Covid-19, les entreprises rencontrent des difficultés de trésorerie. En soutien, Monsieur LEBRASSEUR a contacté toutes les entreprises de la commune pendant le confinement. Certaines ont répondu, d'autres non. La situation est difficile.

Par dérogation aux articles L.2333-8 et L.2333-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ainsi qu'au paragraphe A de l'article L.2333-9 du même code, les communes ayant choisi d'instaurer une Taxe Locale sur la Publicité Extérieure avant le 1^{er} juillet 2019 peuvent, par délibération prise avant le 1^{er} septembre 2020, adopter un abattement compris entre 10 et 100 % applicable au montant de cette taxe due par chaque redevable au titre de l'année 2020.

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal l'adoption d'un abattement de 100 % applicable à toutes les entreprises de la commune pour l'année 2020.

Le 19 mai dernier, l'entreprise LOXAM avait fait une demande en ce sens par courrier.

✓ **Après en avoir délibéré,
les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.**

b) TLPE applicable en 2021

Madame le Maire rappelle que cette année, mais également l'année prochaine, les entreprises vont subir de plein fouet la crise économique liée à la Covid-19 et demande aux membres du Conseil Municipal d'exonérer toutes les entreprises de la commune du paiement de TLPE pour 2021. Madame le Maire pense qu'il est préférable que le montant de cette taxe qu'aurait pu percevoir la commune, reste dans la trésorerie des entreprises.

Monsieur JAVARY propose de supprimer complètement cette taxe. Madame le Maire répond que cela pourrait être envisagé à l'avenir, suivant l'évolution économique de cette crise.

✓ **Après en avoir délibéré,
les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.**

13) JURES D'ASSISES 2021

Madame le Maire rappelle que les jurés sont des citoyens tirés au sort sur les listes électorales. Ils participent au côté du magistrat professionnel au jugement des crimes, au sein de la Cour d'Assises. Ils exercent pleinement la fonction de juge pendant cette période. Les personnes retenues pour siéger après la procédure de sélection sont obligées de siéger sauf s'ils invoquent un motif grave qui les en empêche.

Le décret 2019-1546 du 30 décembre 2019 fixe cette année le nombre de jurés à 255, conformément aux chiffres de la population du Loir-et-Cher. L'arrêté préfectoral du 27 janvier 2020 en fixe la répartition par commune.

Le nombre de noms à tirer au sort doit être le triple de celui fixé par arrêté, soit pour notre commune 3 noms.

Pour mémoire, il est rappelé que l'on ne peut pas retenir les personnes qui n'ont pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile qui suit, conformément aux dispositions de l'article 255 du Code de Procédure Pénale.

Afin d'établir la liste préparatoire des jurés d'assises 2021, Madame le Maire fait procéder au tirage au sort de 3 noms dans la liste électorale. Il s'agit de :

- P 58 ligne 6 : Mme GANDON Jacqueline épouse BERNARD, demeurant 20 rue de Bel air.
- P 80 ligne 2 : Mme KANTARI Inès, demeurant 27 rue Blés d'or.
- P 79 ligne 7 : Mme JOUSSET Michelle épouse BOUIN, demeurant 21 impasse de la Saulaie.

Ces personnes seront avisées très prochainement par courrier.

14) SERVICE ENFANCE JEUNESSE : organisation de l'accueil pour l'été 2020 et modifications du règlement intérieur du SEJ

Monsieur LESIEUR présente l'organisation envisagée pour cet été, suite à la crise sanitaire liée à la Covid-19 et le protocole imposé sur cette période. Une réunion s'est tenue avec Nicolas DUCHET, coordonnateur du Service Enfance Jeunesse. Le protocole sanitaire reste le même cet été que celui qui est en vigueur actuellement. Un exemple : dans le minibus, il faudrait un chauffeur et un enfant par banquette.

Les nuitées, mini-camps et camps ados n'auront pas lieu cette année. Le Service Enfance Jeunesse se laisse la **possibilité d'organiser une nuitée exceptionnelle** par tranche d'âge, fin juillet, en fonction du protocole sanitaire. A l'école, ils sont 15 enfants par classe mais au Centre c'est 12 enfants en intérieur et 9 enfants plus un animateur quand ils sortent. Cela augmente le nombre d'animateurs, le nombre de salles, etc. C'est une organisation très lourde, sous réserve de l'évolution du protocole.

Jusqu'ici, le Centre enregistre une augmentation des effectifs tous les ans, cette année **les places seront limitées à :**

- 40 places/semaine pour les enfants de l'école maternelle.
- 48 places/semaine pour les enfants de l'école élémentaire.
- 12 places/jour pour les adolescents.

L'Accueil de Loisirs ouvrira ses portes durant 7 semaines, du lundi 6 juillet au vendredi 28 août 2020 à l'exception du lundi 13 juillet, de la semaine du 10 au 14 août (fermeture annuelle) et du lundi 31 août (pré-rentree scolaire).

Les inscriptions se feront cette année à la semaine de 5 jours ou 4 jours (sans le mercredi) et lors de la semaine du 13 au 17 juillet, de 3 jours ou 2 jours (sans le mercredi). **Aucune modification d'inscription ne sera possible.**

L'acompte demandé est revu à la baisse : 30 % du montant prévisionnel du séjour, au lieu de 50 %.

Le projet pédagogique, le protocole sanitaire en place et les plannings d'activités seront mis en ligne sur le site internet de la commune.

Des salles ou espaces supplémentaires aménagés seront disponibles pour assurer la distanciation physique de tous (salle polyvalente, gymnase, barnums...).

Le restaurant scolaire est aussi soumis au protocole. Il y a 38 places côté maternelle et 28 places côté élémentaire. Il faut organiser un roulement et désinfecter entre les services. Les enfants ont pu jusqu'ici manger dans leur salle ou dehors quand le temps le permettait. Pascal, notre cuisinier, a toujours réussi à servir des repas chauds aux enfants. C'est remarquable !

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal son accord sur cette organisation et l'autorisation de modifier les règlements intérieurs pour la période estivale en ce sens.

✓ **Après en avoir délibéré,
les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.**

15) INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

a) Courrier de Mesdames Gisèle BIGOT et Béatrice GUILLOT

Voir ce courrier ainsi que les réponses de Mmes DESSITE et GAVEAU en fin de compte-rendu.

b) Un point sur la période de confinement liée à la Covid-19

Il n'y a pas eu de cas sur la commune. En revanche, des gens ont été touchés dans leur famille ce qui les a beaucoup affectés. Cela a été très difficile pour les personnes âgées et seules. Madame le Maire et Madame DUVOUX ont essayé de joindre les personnes vulnérables (dans la limite du possible, hors personnes injoignables ou sur liste rouge...). Beaucoup avaient besoin de parler. Le confinement a fait beaucoup de mal aux personnes déjà malades. Cette période a été très dure à vivre pour certains.

MADAME LE MAIRE DONNE LA PAROLE AU PUBLIC

■ Madame le Maire souhaite redonner la parole au public. Cependant, elle précise qu'il ne faut pas attendre le Conseil Municipal pour entrer en contact avec les élus. Il suffit d'appeler et prendre rendez-vous en mairie pour discuter des difficultés.

■ M. LEROUX a senti une **cohésion dans la nouvelle équipe municipale**. Il confirme qu'il a trouvé de l'écoute en mairie et exprime son contentement d'être sur la commune.

■ M. BERNARD intervient à propos de la **Bibliothèque municipale**. Madame le Maire précise que le Service Enfance Jeunesse a besoin de plus de personnel actuellement et de ce fait, Marie-Claire LEMAIRE n'est actuellement pas disponible pour la Bibliothèque.

De plus, les bénévoles sont souvent des personnes plus vulnérables face à la Covid-19. La Direction de la Lecture Publique (DLP) ne conseille pas de rouvrir pour le moment.

A Blois, ils fonctionnent avec un drive parce qu'ils ont un catalogue, ce qui n'est pas le cas pour notre Bibliothèque. Peut-être faudrait-il profiter de ce temps de fermeture pour faire un inventaire. Mais c'est beaucoup de travail !

M. BERNARD informe le Conseil Municipal que **des branches d'arbres sont près des fils électriques rue de Bel Air**. Madame le Maire propose de se rendre sur place.

■ M. GONTIER intervient à propos **des travaux en cours rue du Haut Bourg et l'installation de la fibre**.

Madame le Maire précise que les travaux vont reprendre car les entreprises sortent du confinement. Madame GAVEAU précise que l'assainissement était prévu cette année (Agglopolys) et la voirie aurait dû se faire en 2021. Tout est retardé avec le confinement. Les travaux d'enfouissement de réseau commenceraient en juin pour les tranches 2 et 3.

Pour ce qui est de la fibre, il n'y a pas d'échéance car toutes celles qui ont été données n'ont pas été respectées. Chacun s'accorde à dire que la réunion qui a eu lieu avec Orange n'a répondu à aucune des questions. Il y a eu de gros problèmes de débit pendant le confinement.

Madame DUVOUX précise que les travaux de la rue de la Treille ont redémarré. Une partie de

la route va être refaite, de la rue de Boissière à la rue des Tamaris. Il n'y aura plus de calcaire comme actuellement.

■ Mme LEROUX intervient pour **l'association de Gymnastique Volontaire à propos de la reprise des cours**. C'est compliqué de mettre en place la distanciation, certains clubs ont envisagé des cours en extérieur. Elle demande ce qui peut être mis en place en septembre, afin de prévoir notamment le nombre d'adhérents maximum qu'ils pourront accueillir.

Madame le Maire précise qu'elle discutera des possibilités d'organisation avec toutes les associations qui le demandent. Actuellement, les associations peuvent reprendre les cours en respectant les gestes barrières, en sachant que le protocole est très lourd (distanciation, désinfection du matériel et des locaux). Il faut savoir que le personnel d'entretien, qui est presque exclusivement pris par la désinfection des locaux qui accueillent les enfants, ne pourra pas assurer cette désinfection obligatoire. Madame le Maire propose de revoir ce qui peut être envisagé avec la Présidente de la Gymnastique Volontaire.

■ Madame FOURNIER demande si d'autres personnes ont signalé **des dégâts suite aux orages** du 4 juin dernier. Madame le Maire n'a pas connaissance de signalement en ce sens.

■ Monsieur GONTIER signale **qu'il faudrait broyer l'herbe du fossé** qui vient de la forêt et non la faucher. L'année dernière, les herbes hautes coupées ont formé des bouchons qui ont créé des débordements lors de fortes pluies. Madame GAVEAU signale qu'il faut attendre que les cultures soient récoltées et que la période de nidification soit terminée. Il faudrait revoir avec l'entreprise qui intervient pour broyer et non faucher.

Monsieur GONTIER signale également qu'il y aurait **un arbre coincé sous le pont de la rue des Petits Prés**.

PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 3 juillet à 20h00

Date de la réunion reportée le mardi 7 juillet 2020 à 20h00

Christèle Dessite

De: Béatrice Guillot <beaguillotpat@gmail.com>
Envoyé: mardi 12 mai 2020 17:57
À: adjoint dessite; mairie.sulpice41@orange.fr
Objet: DECONFINEMENT

Bonjour,

Toujours conseillères municipales, nous sommes très surprises de recevoir un mail le 7 mai concernant la fabrication et la distribution de masques et déplorons qu'aucune information n'ait été communiquée aux conseillers municipaux sur ce sujet et ce, depuis le début du confinement.

Vous dites avoir fait appel à des bénévoles depuis 3 semaines pour la fabrication de ces masques et n'avoir pu servir que les personnes de + de 70 ans et les personnes vulnérables, compte tenu du temps de fabrication. Mais pourquoi ne pas faire appel aussi à des couturières de métier en les rémunérant soit par la mairie (cela ne ruinera pas nos finances,), soit par la générosité des personnes (ce qui ne manquera pas), soit par l'intermédiaire d'une association comme cela s'est déjà fait à la fête au village pour le tennis.

Il y a des solutions, il suffit de communiquer en temps et en heure... D'ailleurs, nous n'avons ni eu connaissance du courrier envoyé le 18 mars à ces personnes, ni été sollicitées pour la distribution.

Concernant la réouverture des écoles le 12 mai, là encore aucune information communiquée sur les éventuelles idées que chacun aurait pu apporter. Personnellement nous avons appris la réouverture des écoles par un habitant de la commune !!!

Même si le confinement pose problème, il y a de multiples moyens pour communiquer. D'ailleurs, aucun conseil municipal n'a eu lieu depuis le 16 mars, alors qu'il était possible d'en organiser, comme beaucoup de communes l'ont fait, par visioconférence (skype, zoom, etc...), voire même en audio (nous avons quand même dans le conseil, un informaticien que vous auriez pu solliciter). Malgré tout, nous constatons que des décisions ont quand même été prises, il y a donc bien eu concertation à un moment donné, en comité très restreint.

C'est aussi pour toutes ces raisons que nous n'avons pas souhaité nous investir dans un nouveau mandat, car la plupart des décisions sont discutées et décidées en petit comité avant validation par le conseil municipal.

Le manque de communication et d'échanges ne correspond pas à l'idée que nous avons d'un conseil municipal qui doit avant tout être une réunion d'échanges et de partages, avant décisions.

Compte tenu de l'absence de concertation, nous demandons que ce courrier soit évoqué lors du prochain conseil municipal et que nos propos figurent dans le compte-rendu de celui-ci étant donné que nous n'avons pas pu nous exprimer oralement, faute de réunions.

Cordialement

Béatrice GUILLOT

Gisèle BIGOT

Conseillères municipales

Bonjour Béatrice et Gisèle,

Nous avons bien reçu votre mail du 12 mai.

J'avoue que j'ai été très surprise par sa teneur. Je vais essayer de vous répondre sur certains points que vous évoquez.

La période de confinement a été complexe à gérer...

Concernant l'aide que nous avons pu recevoir ou les personnes que nous pouvions solliciter pendant cette période, cela constitue une question particulièrement délicate. Je vous rappelle que nous étions en confinement, ce qui signifie que nous ne pouvions pas demander directement à des personnes de nous aider.

En réalité, cela s'est fait tout naturellement. Des Saint-Sulpiciens nous ont appelés dès le mardi 18 mars, directement à la mairie, pour nous proposer leur aide. Ces citoyens étaient des conseillers ou des habitants de la commune qui nous ont assuré qu'on pouvait compter sur eux.

Personnellement, c'est sur eux que je me suis appuyée pendant deux mois et croyez-moi il y a eu bien des choses à faire !

Tout comme ces personnes, vous auriez pu à un moment ou à un autre nous proposer votre aide mais vous ne l'avez pas fait.

Je trouve qu'il est toujours aisé de commenter les choses une fois qu'elles ont été réalisées alors que pendant deux mois, vous n'avez donné aucune nouvelle, pas même une réponse aux mails que Simone et Denis vous ont envoyés (comme à tous les conseillers) afin de faire un résumé de tout ce qui avait été fait ou était encore à faire.

Vous pensez que nous ne sommes pas allés vous chercher car vous étiez de l'opposition, mais sachez qu'en dehors des conseillers volontaires et des bénévoles qui se sont manifestés, il y a d'autres conseillers que nous n'avons pas sollicités. Nous étions en confinement !

Je me suis occupée avec Marinette Duvoux des personnes vulnérables.

Vous me reprochez de ne pas vous avoir envoyé une copie du courrier du 18 mars, destiné aux seniors de 70 ans et plus/ personnes handicapées. Cette critique me laisse sans voix. Non, je n'ai pas pensé à en aviser le conseil. Pourquoi ?

Parce que lorsque le confinement est tombé, il y avait beaucoup à gérer... Le personnel est parti le mardi midi et ne devait pas revenir avant un certain temps.

Je me suis retrouvée seule le mardi après-midi devant des fichiers informatiques que je n'avais pas l'habitude d'utiliser. J'ai terminé le fichier nécessaire à l'établissement des courriers, mardi soir à 21h. Le lendemain, il a fallu effectuer la mise sous plis (240 lettres et attestations dérogatoires que nous avons glissées dans les courriers) et la distribution. Les 6 personnes qui s'étaient portées volontaires la veille ont répondu présentes et ont permis que ce pli soit distribué très vite. Peut-être pouvez-vous comprendre que le temps et l'idée m'aient manqué ??

Vos paroles sonnent malheureusement toujours comme des attaques et des critiques après coup... Vous n'avez aucune idée de tout ce que ce confinement a impliqué comme difficultés.

Force est de constater que dans votre mail, il est essentiellement question de vous... Vous qui n'avez soi-disant pas été informées, vous qui n'avez pas été sollicitées, vous dont on n'a pas consulté les idées etc. Mais pendant ce confinement, il n'était pas question de vous, ni de nous, ni des anciens conseillers ou de ceux qui étaient nouvellement élus, il était question de gérer le quotidien, comme nous le pouvions, les problèmes qui survenaient, les informations qui nous arrivaient et étaient démenties les jours suivants et aussi et surtout, de prendre soin des personnes les plus vulnérables. La seconde moitié du confinement a été particulièrement compliquée pour certains ! Nous n'avons pas pu tout faire, nous n'avons pas pensé à tout, c'est vrai ; mais visiblement, rien ne trouve grâce à votre regard... Jugement implacable, sans appel. Aucune remarque positive, aucun encouragement. Je trouve cela dommage.

Ce confinement est passé très vite pour nous. Notre attention a été focalisée sur les priorités et non

sur le fait d'envoyer des rapports réguliers au Conseil Municipal... Nos conseillers, anciens et nouveaux, l'ont parfaitement compris, vous pas.

Nous avons été sollicités du lundi au samedi, parfois même le dimanche, la notion de temps ayant été mise à mal par le confinement. Encore une fois, nous n'avons pas chômé mais sommes allés à l'essentiel.

Concernant les masques, vous avez reçu en avril, comme toute la population, un Petit Bavard conçu là encore, face à une situation complexe... Le Président de la République avait annoncé que les mairies seraient en mesure de donner un masque tout public à chaque habitant le 11 mai. Nous avons attendu, nous nous sommes renseignés.. Rien ne venait. Nous avons donc pris l'initiative de solliciter la population pour fabriquer des masques et nous apporter du matériel pour leur fabrication. Une semaine plus tard, nous avons fait le constat suivant : nous avions du matériel mais assez peu de couturières. Et cela n'a pas vraiment évolué. Nous avons donc demandé, en plus du bénévolat, à une couturière de nous en fabriquer 200 début mai, puis 100 en milieu de semaine. Pour information, l'autre couturière professionnelle de la commune s'était inscrite pour fabriquer les masques du Conseil Départemental et en vendait directement aux habitants de la commune. Nous ne l'avons pas sollicitée en plus !

Nous avons aussi connu comme tout le monde la pénurie d'élastiques, ce qui a retardé la livraison des masques. Mais nos couturières ont bien travaillé !! Nous avons pu en distribuer, comme nous le demandaient prioritairement les autorités, à toutes les personnes vulnérables avant le déconfinement.

Parallèlement, nous avons aussi commandé 1000 masques en tissu qui arriveront d'ici fin mai. Je ne vous parlerais même pas des difficultés à trouver des masques pour notre personnel... Pour les autres sujets que vous avez évoqués dans votre mail, Simone vous répondra.

Je regrette sincèrement que vous n'ayez que des reproches à formuler en cette période si délicate et que vous en restiez encore à une position purement oppositionnelle...

Votre aide aurait été la bienvenue, comme l'a été celle de tous ceux qui se sont portés volontaires, d'une façon ou d'une autre.

En attendant de vous revoir, prenez soin de vous !

Christèle

Maire de Saint Sulpice

De: Maire de Saint Sulpice <maire.sulpice41@orange.fr>
Envoyé: mardi 19 mai 2020 14:25
À: 'beaguillotpat@gmail.com'; 'JackyGisèle BIGOT'
Objet: Confinement, dé-confinement,

Bonjour,

Suite à votre mail du 12 mai je vais reprendre chronologiquement les choses.

Tout d'abord je vous ai toujours considérées comme conseillères municipales puisque vous avez été destinataires des deux mails que j'ai adressé à l'ensemble des conseillers municipaux, actuels et nouveaux, les 6 avril et 7 mai vous donnant des informations sur le fonctionnement de la collectivité.

Le confinement a été brutal, nous avons dû mettre en absence l'ensemble du personnel dès le mardi midi. Ensuite et très rapidement dès l'après-midi il fallait mettre une information à la porte de la mairie et sur le répondeur de la commune pour informer nos administrés et pouvoir leur répondre en cas d'urgence. Le confinement et les précautions à prendre concernaient également les élus. Le maire et les adjoints qui pouvaient être présents se sont organisés pour assurer la continuité du service public tout en gardant les distances et en étant peu nombreux en même temps.

Une situation compliquée et stressante mais que nous avons assurée.

La communication concernant le coronavirus a été faite sur le site internet sur facebook et le Petit Bavard distribué le 23 avril.

Heureusement pour nous, les moyens de communication nous les connaissons. Nous avons réalisé des réunions en visio- conférence avec le maire, les adjoints en place et les futurs afin de faire le point sur la situation.

Aucune décision importante n'a été prise lors de ces réunions.

Le budget ayant été voté, il n'y avait aucune urgence à convoquer un conseil municipal, pas de délibérations à prendre rapidement.

Bien entendu le maire et les adjoints discutent au préalable des dossiers qui seront présentés en Conseil Municipal, c'est le rôle de l'exécutif, comme dans toutes les communes. Je ne vois pas comment on pourrait faire autrement.

Vous n'avez pas souhaité vous investir dans un nouveau mandat ou plutôt vous n'avez pas réussi à constituer une liste !!!!!!!

Réouverture des écoles.

Le 7 mai vous avez reçu un mail pour la cérémonie du 8 mai et qui donnait les informations sur la réouverture des écoles prévue le 12 mai, bien que le dossier n'était pas encore validé. L'accord est parvenu aux directeurs d'école le dimanche 10 mai.

Entre le moment de la décision de reprise des écoles et le jour J, très peu de temps pour prendre des décisions et de mettre en place le protocole imposé par l'éducation nationale. Pas d'idées à apporter et surtout pas le temps mais application stricte du protocole.

Les mails arrivaient même le week-end.

Le coût de la reprise ne sera pas anodin (fourniture de masques pour le personnel, de gel hydro-alcoolique....)

En ce qui concerne la fabrication des masques je n'ai pas compris l'allusion de faire appel à une association comme cela s'est déjà fait à la fête au village pour le tennis, je ne vois pas le rapport.

Pour conclure, je pense que dans une crise sanitaire comme nous vivons actuellement, la solidarité doit être au rendez-vous que l'on soit élu ou non.

Portez-vous bien,

Cordialement,

Simone GAVEAU
Maire
Mairie de Saint Sulpice de Pommeray (41)